



N° 7 - 2023

Lettre d'information du Plan d'action Lièvre

Editeur: République et canton du Jura – Office de l'Environnement – Domaine Nature

Décembre 2023

Editorial

Le plan de mesures pour le redressement des effectifs de lièvre brun dans le canton du Jura a été révisé en 2019 et reconduit jusqu'en 2024. Durant la première période du plan d'action (2014-2018), la population n'a pas atteint les effectifs escomptés, alors que l'ensemble des mesures retenues a été mis en oeuvre. Par la suite, la densité est remontée avec un maximum atteint en 2021. Malheureusement, l'embellie ne s'est pas confirmée, avec de nouvelles diminutions en 2022 et 2023. On retiendra à ce sujet que les printemps de ces deux années ont été caractérisés par des météos favorables à la fauche précoce, particulièrement en 2022, ce qui pourrait expliquer ces retours en arrière dans la progression des effectifs. Parallèlement, la densité de renards remontait pour se retrouver à égalité avec celle du lièvre en 2022. En 2023, les deux espèces obtiennent des densités à nouveau inversées, le renard ayant repris le dessus sur le lièvre.

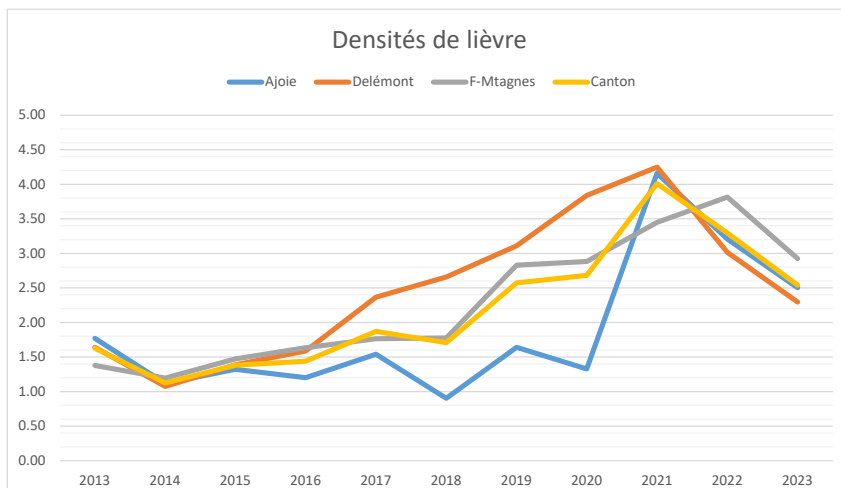
Sur le plan de l'habitat, les efforts se sont poursuivis, en particulier avec la mise en place des premières cultures de céréales clairsemées dans la région ajoulotte. Avec les jachères, ces types de surfaces favorables au lièvre doivent encore être augmentés pour reproduire un habitat favorable sur une surface suffisante permettant une stabilisation des effectifs à un niveau plus élevé. L'obligation pour les exploitations agricoles des zones de plaine et des collines de mettre en place 3.5 % de surfaces de SPB dans les zones de terres ouvertes devrait probablement y contribuer dès l'année prochaine.

Les effectifs de lièvre recensés en 2022 et 2023

La moyenne des effectifs de lièvre dans le canton du Jura s'établit en 2022 à 3.30 ind./ km² et en 2023 à 2.54 ind./km² (figure 1 et tableau 1). Par rapport à 2021, la baisse est de 18 % en 2022, puis de 23 % en 2023. D'un point de vue régional, on constate une baisse en Ajoie et dans la Vallée de Delémont en 2022, puis une nouvelle baisse générale en 2023, ce qui amenuise malheureusement les progressions significatives de 2021. L'objectif d'une stabilisation des effectifs à au moins 4 ind./km² n'a donc pas encore été atteint.

Les effectifs les plus hauts du canton s'établissent à l'heure actuelle dans les Franches-Montagnes, avec un peu moins de 3 ind./km². Les objectifs du plan d'action révisé étaient prudents avec 2 ind./km² en moyenne cantonale pour 2021 et 3 ind./km² en 2024. Si l'on veut atteindre cet objectif pourtant modeste, des efforts importants restent encore à mettre en oeuvre.

Figure 1



| Périmètre | Densité 2021 | Densité 2022 | Densité 2023 | Différence 2021-2022 Différence 2022-2023 |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|--|
| Canton | 4.02 ind./km ² | 3.30 ind./km ² | 2.54 ind./km ² | -0.72 ind./km ² (-18%) -0.76 ind./km ² (-23%) |
| Ajoie | 4.18 ind./km ² | 3.21 ind./km ² | 2.50 ind./km ² | -0.97 ind./km ² (-23%) -0.71 ind./km ² (-22%) |
| Vallée de Delémont | 4.25 ind./km ² | 3.02 ind./km ² | 2.30 ind./km ² | -1.23 ind./km ² (-29%) -0.72 ind./km ² (-24%) |
| F-Montagnes Clos du Doubs | 3.44 ind./km ² | 3.81 ind./km ² | 2.92 ind./km ² | +0.37 ind./km ² (+11%) -0.89 ind./km ² (-23%) |

Tableau 1. Densités régionales de lièvre.

Les effectifs de renard recensés en 2022 et 2023

Les effectifs de renard observés lors du monitoring printanier (fig. 2) montrent une remontée des effectifs en 2022, pour atteindre en moyenne un peu plus de 3 ind./km² à l'échelle du canton. Ce chiffre reste stable en 2023. Au niveau régional, on observe une légère progression dans les Franches-Montagnes, et au contraire une diminution dans les autres régions.

Suite à la fin de la pullulation du campagnol terrestre après 2020, la reprise des tirs aurait dû stabiliser le niveau de population du renard en 2022, ce qui n'est pas observé. Les densités (figure 2) restent toutefois à un niveau relativement faible, et ne peuvent être invoquées à elles seules pour expliquer la diminution du lièvre en 2022 et 2023.

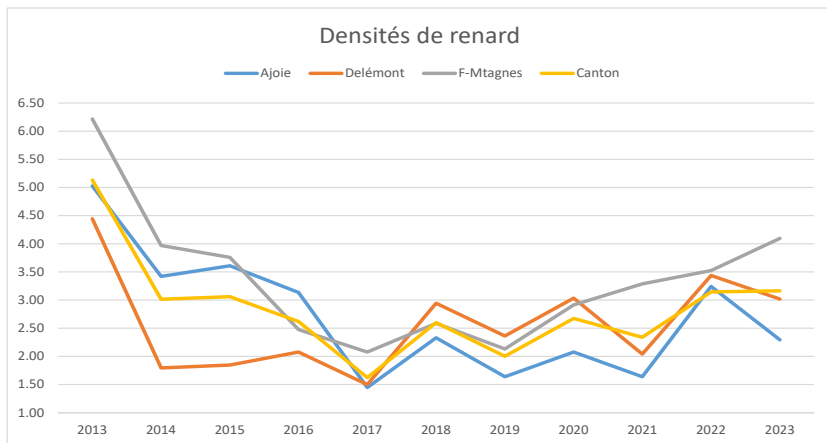


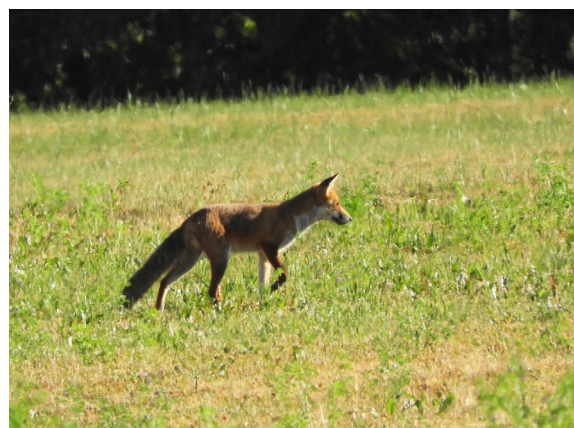
Figure 2

Commentaires

Après la remontée spectaculaire du lièvre dans le canton en général en 2021, et particulièrement en Ajoie, on ne peut que s'interroger sur les causes de la nouvelle diminution observée aux deux derniers recensements printaniers.

Bien que croissante en 2022 pour s'établir à un peu plus de 3 ind./km², la densité de renard est restée inférieure à celle du lièvre, pour ensuite la dépasser légèrement en 2023. On ne peut toutefois pas invoquer comme seule cause la mortalité par prédation, même si la diminution des populations de campagnols terrestres a pu augmenter quelque peu une mortalité compensatoire sur le lièvre.

L'autre facteur prépondérant pour expliquer les variations à court terme est le climat. Dans la dernière lettre d'information parue en 2021, on supputait malheureusement un effet négatif du printemps froid et humide de 2021 sur la survie des levrauts, après un printemps 2020 exceptionnellement favorable. La baisse de 2022 a sans doute une cause météorologique entraînant un déficit dans le recrutement. Quant à la baisse observée en 2023, le printemps de 2022 plutôt ensoleillé et sec dès le mois de mars ne l'explique pas. Le déficit de précipitations particulièrement élevé en mars et mai a pu, en limitant la croissance végétale, créer des conditions favorisant la mortalité due aux travaux agricoles d'une part, à la prédation de toutes espèces confondues d'autre part.



G. Marchand

Analyse des effets par axe de travail

Axe 1 : Limitation de la prédation

Les tirs spéciaux effectués sur le renard, principal prédateur du lièvre, se sont poursuivis en 2021 et 2022 (tableau 2). Cependant, les effectifs de renard observés durant le monitoring ont tout de même augmenté (figure 2). Cette situation fait suite à la pullulation de campagnols terrestres de 2020. Les basses densités de rongeurs qui ont suivi en 2021 et 2022 ont pu entraîner un possible report de prédation sur le lièvre.

| Renards | Tirs spéciaux | Tirs à la chasse |
|---------|---------------|------------------|
| 2021 | 172 | 248 |
| 2022 | 128 | 150 |

Tableau 2. Tirs de renards en 2021 et 2022.

Axe 2 : Surveillance et lutte anti-braconnage

Des surveillances supplémentaires ont été organisées depuis l'année 2013. Elles se sont poursuivies en 2021 et 2022 (tableau 3).

| Année | Surveillances supplémentaires |
|-------|-------------------------------|
| 2021 | 30 |
| 2022 | 46 |

Tableau 3. Surveillances en 2021 et 2022.

Axe 3 : Revitalisation de l'habitat

Des semis de jachères florales (photo 1) ainsi que des plantations se sont poursuivis dans le cadre du plan d'actions, ainsi que quelques semis de céréales en rangs espacés (photo 2). Un bilan

complet sera réalisé à la fin de la période de reconduction, soit à fin 2024.

A l'instar des jachères, les couvertures du sol par des engrais verts en interculture se développent également en territoire jurassien. (photo 3) Des semis de Phacélia ou de moultarde, mais aussi les tournesols, le lin, les pois,



Photo 1. Les jachères florales sont un habitat de grande valeur pour le lièvre brun, en particulier lorsqu'elles sont incluses au milieu des cultures, de manière à éviter leur parcours par les prédateurs.



Photo 2. Une culture de céréales clairsemée prise le 2 juin 2021 à Coeuvre.

les radis, le sarrasin ou encore le niger, sont des plantes actuellement utilisées dans ce but. Ces couvertures du sol autrefois nu sont sans nul doute un élément de plus favorable au lièvre. On rappellera que ce dernier apprécie les habitats en mosaïques avec une haute diversité de couvertures et de cultures, qui lui garantit toute l'année un couvert protecteur et une source de nourriture appropriée.

La Fondation rurale interjurassienne promeut cette pratique depuis de nombreuses années à travers des projets tels que SolAirEau ou encore Terres Vivantes. Cette pratique devrait se pérenniser dans le temps car elle fait l'objet d'un programme spécifique développé par l'Office fédéral de l'agriculture, la « couverture appropriée des sols ». De manière volontaire, les exploitations agricoles qui y adhèrent doivent couvrir leurs parcelles si l'interculture dure plus de 7 semaines et si la récolte se déroule avant le 30 septembre. S'il est prévu une culture de printemps, alors le travail du sol ne peut pas se faire avant le 15 février.

Les céréales clairsemées, autre mesure favorable au lièvre apparue en 2020, se développent également depuis 2023 en dehors des secteurs prioritaires où elles avaient précédemment été limitées.

Lors du développement de la culture, les rangs non semés procurent des espaces intéressants pour les

déplacements du lièvre (photo 2). Ils procurent aussi aux levrauts des surfaces plus ensoleillées et plus vite asséchées. Cette mesure a montré son intérêt dans le cadre de Hopp Hase, dans les cantons de Soleure et de Bâle-campagne (Weber 2017).

A noter que la promotion des céréales clairsemées a été faite dès 2022 auprès des agriculteurs de manière plus intensive, lors de séances de terrain sur des parcelles cultivées de cette manière, ou lors des assemblées générales des réseaux écologiques.

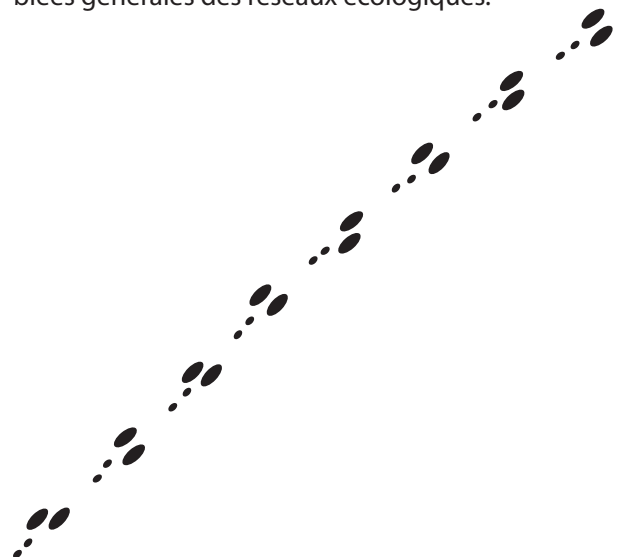




Photo 3. Les engrais verts créent également des milieux favorables au lièvre en hiver (Boécourt, 12 janvier 2024, photo ENV_GB).

Conclusions

Les résultats du monitoring obtenus en 2023 sont malheureusement en deçà des attentes formulées dans le plan d'actions. Les raisons ne sont pas évidentes à identifier, vu l'évolution contradictoire à l'embellie observée jusqu'en 2021. Toutefois, la politique agricole future (dès 2025) devrait permettre une amélioration sensible de l'habitat, avec l'obligation faite aux exploitations situées dans les zones de plaine et des collines d'affecter 3.5 % de leurs terres assolées en surfaces de promotion de la biodiversité. Parmi les SPB à choix, les jachères florales et les céréales en lignes de semis espacées devraient être privilégiées par les exploitants. Le plan d'actions devrait être reconduit pour une période supplémentaire pour permettre l'évaluation de ces nouvelles mesures de la politique agricole. Une proposition ira dans ce sens à la prochaine séance de la commission cantonale de la faune.

Références :

Weber D. (2017). Feldhasen fördern funktioniert ! Schlussfolgerungen aus dem Projekt HOPP HASE in der Nordwestschweiz. Bristol-Stiftung, Zürich; Haupt Verlag, Bern, 119 p.

Photos M. Blant et S. Joye sauf mention particulière

Rédaction :
Michel Blant, Faune Concept

Collaboration :
Sabrina Joye, Faune Concept, Amaury Boillat, ENV, Nicolas Wallimann, FCJC, Flavien Lachat, FCJC, Luc Scherrer, FRI

Pour s'abonner électroniquement à la lettre d'information du Plan d'action lièvre, il suffit d'envoyer ses coordonnées (adresse e-mail) à :
secr.env@jura.ch

On peut s'abonner à un exemplaire imprimé en envoyant son adresse postale à :
Office de l'Environnement
Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
2882 St-Ursanne

